Travaux bruyants, bricolage, jardinage

La Chapelle-Longueville

Les horaires fixés par l'arrêté municipal



Information relatif aux bruits du voisinage.

En dehors de ces créneaux, le bruit relève du tapage. Un règlement de copropriété peut être plus strict. Information indicative : seul l'arrêté fait foi.

Tous les détails, la source et les mises à jour :
horaires-travaux.fr/commune/27554-la-chapelle-longueville/